

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025**

Le cinq février deux mil-vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme LANCIEN Sidonie – Maire, M. GIRARD Freddy – Adjoint au Maire, Mme HULIN-VIARD Julie, Mme WALLECAN Dominique.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. LE BERTRE Florent – Adjoint au Maire, M. BRIGAT Frédéric.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Dominique WALLECAN.

Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 18 octobre 2024. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

### **I° COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE : FONDS DE CONCOURS 2025**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de Communes a décidé de reporter encore cette année, un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce fonds de concours finance l'achat d'un équipement ou la réalisation d'un aménagement contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

C'est pourquoi Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de continuer les travaux d'amélioration de la salle des fêtes et donc de présenter un dossier à ce sujet à la Communauté de Communes Lyons-Andelle.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal plusieurs devis reçus : installation d'une VMC, changement des radiateurs et réfection de la peinture intérieure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser les travaux de peinture et le changement des radiateurs pour cette année et donc de déposer une demande de participation financière par le biais du fonds de concours proposé par la CDCLA.

De plus, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de participation du fonds de concours.

### **II° TERRAIN À BATIR : ROUTE DE LYONS**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire estimer le prix de vente du terrain à bâtir situé route de Lyons.

Considérant les antécédents sur ce bien, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier une nouvelle fois cette mission à Maître Pauline FOLLET, notaire à Fleury-la-Forêt.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un nettoyage des bâtiments situés sur le terrain avant la vente.

De plus, les piles de bois du dernier nettoyage sont toujours disposées sur le terrain et doivent être retirées par les personnes présentes lors de cette journée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à faire appel à Maître Pauline FOLLET concernant l'estimation du terrain et proposent de mettre en place une communication au sujet des piles de bois pour qu'elles soient distribuées prochainement.

### **III° NETTOYAGE DE PRINTEMPS : CHEMINS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire que les chemins communaux soient nettoyés afin que l'entreprise des espaces verts en charge de l'entretien de la commune puisse avoir accès à ces espaces.

Considérant qu'aucun entretien n'a eu lieu depuis des années, les haies des particuliers qui longent ces chemins envahissent l'espace.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent d'envoyer un courrier à l'attention des propriétaires concernés afin qu'ils puissent procéder à l'élagage de leurs haies avant le nettoyage des chemins communaux.

### **IV° BOUCHE À INCENDIE : ROUTE DE MORGNY**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la bouche à incendie située route de Morgny.

De ce fait, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société VEOLIA pour un montant H.T de 2 276,49 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de réaliser ces travaux et autorisent Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget de cette année.

### **V° ÉGLISE : PROPOSITION D'UN CONCERT LE 14 JUIN 2025**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un habitant de la commune, Clarinettiste basse solo de l'Orchestre de l'Opéra National de Paris, propose d'organiser un concert en l'église de Lilly le 14 juin prochain.

Considérant que la clôture de la saison culturelle de la Communauté de Communes a lieu à cette même date et la responsabilité d'organiser un tel évènement sur la commune, les membres du conseil municipal décident de reporter ce concert à l'année prochaine en proposant l'aide de l'intercommunalité pour l'organisation.

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un coffre autour des bouteilles de gaz de la salle des fêtes ainsi qu'un récupérateur d'eau de pluie autour du bâtiment.
- Madame Julie VIARD, conseillère municipale, informe les membres du conseil municipal des sujets évoqués lors de la dernière commission petite enfance de la CDCLA.
- Madame Dominique WALLECAN, conseillère municipale, informe les membres du conseil municipal des sujets évoqués lors de la dernière réunion du SIEGE 27.

Séance levée à 19H50